

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 24 Août 2026
	Délibération N° : 20260824-04
OBJET : ACQUISITION D'UN VEHICULE BENNE POUR LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL.	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt-six, le 24 d'août à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Charles LACROIX, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 17/08/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 9

Florian BOURCIER – Charles LACROIX – Stéphane LAPUJOULADE – Elisabeth LAURENS -
Elise MAROILLEY – Elise VINET- Frédérique ANDREWS – Corinne LUCCHESI – Sarah BUES.

POUVOIRS : 4

Carine AUDIER-MERLE a donné pouvoir à Frédérique ANDREWS – Florent BUES a donné pouvoir à Sarah BUES – Dominique ALLAIS a donné pouvoir à Charles LACROIX – Jean-Sébastien BURSTERT a donné pouvoir à Elise MAROILLEY.

NOMBRE DE VOTANTS : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphane LAPUJOULADE

Le Maire rappelle la délibération n°20260220-02 du 20 février 2026 autorisant le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Sud dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord » pour l'achat d'un véhicule benne.

Il rappelle également que le véhicule communal de marque Land Rover Defender, immatriculé en 2006 et équipé d'une benne, est devenu obsolète. En effet, ce véhicule nécessite des réparations de plus en plus fréquentes, entraînant des coûts d'entretien élevés et des immobilisations répétées. Par ailleurs, compte tenu de son ancienneté, il devient difficile d'assurer les réparations, ce qui compromet sa fiabilité et son utilisation pour les besoins des services municipaux.

Il propose de le remplacer par un véhicule plus récent, répondant mieux aux besoins du service. Il est essentiel que ce nouveau véhicule soit performant, notamment sur des chemins de montagne, et qu'il puisse être régulièrement chargé. Afin que l'ensemble du personnel du service technique puisse l'utiliser, le véhicule envisagé ne doit pas dépasser 3T5.

Une consultation a donc été menée auprès de trois concessionnaires de marques différentes. Après analyses des offres, il s'avère qu'une seule proposition correspond aux principales caractéristiques demandées.

Il s'agit de l'offre de IVECO PROVENCE pour un véhicule DAILY 3T5 BENNE + COFFRE 35CI8H pour un montant total de 52 900.00 € HT et comprenant les caractéristiques suivantes :

- Carrosserie : Couleur blanche, benne arrière avec coffre dos de cabine
- Boite de vitesse : mécanique + blocage différentiel
- Suspension : renforcée
- Roues jumelées
- PTC : 3,5 t
- Sécurité : kit bandes réfléchissantes classe 2 + gyrophares et triangle sur barre de toit
- Attelage : mixte
- Roues : 6 pneus été montés sur jante + 6 pneus hiver cloutés sur jantes + une paire de chaînes

Le Maire propose donc de l'autoriser à procéder à l'achat de ce véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR,

APPROUVE l'exposé et la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE LE MAIRE à procéder à la commande et au paiement du véhicule DAILY 3T5 BENNE + COFFRE 35C18H pour un montant total de 52 900.00 € HT auprès de IVECO PROVENCE,

DIT que les crédits supplémentaires nécessaires à cette acquisition feront l'objet d'une décision modificative par virement de crédits sur le budget général 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Charles LACROIX



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.